DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 33

RACHAT D'IMMEUBLES À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER AUVERGNE- SECTEUR SAINT-JEAN-PARCELLES CI 129, 134, 135, 136, 137, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173 ET 174

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.

Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.

Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.

Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.

Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).

Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.

Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.

Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 33

RACHAT D'IMMEUBLES À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER AUVERGNE- SECTEUR SAINT-JEAN- PARCELLES CI 129, 134, 135, 136, 137, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173 ET 174

Dans le cadre de la restructuration du secteur Saint Jean, l'EPF Auvergne a acquis pour le compte de la Commune les biens cadastrés section CI n°129 pour 297m², CI n°134 pour 1684 m², CI n°135 pour 348m², CI n°136 pour 2248m², CI n°137 pour 596m², CI n°167 pour 1661m², CI n°168 pour 1506m², CI n°169 pour 1126m², CI n°170 pour 32m², CI n°171 pour 70m², CI n° 172 pour 86m², CI n°173 pour 23m² et CI n°174 pour 28m².

Afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus, et en vue notamment de la construction d'un nouveau gymnase, il vous est proposé aujourd'hui de racheter ces biens

Cette transaction sera réalisée par acte notarié.

Le prix de cession hors taxes s'élève à 3 177 802,32 € (dont 698 535,44 € de frais de désamiantage, dépollution et démolition). Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour 1 406,41 €, dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2022, ainsi qu'une TVA sur prix total de 635 841,75 € (dont 281,28 € sur les frais de portage), soit un prix de cession toutes taxes comprises de 3 815 050,48 €.

La Commune a déjà versé à l'EPF Auvergne au titre des participations (2022 incluse) la somme de 2 603 962,91 €. Cette opération bénéficie également d'une subvention FEDER sur travaux de 425 307,00 €, soit un restant dû de 785 780,57 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le rachat à l'EPF Auvergne des biens cadastrés section CI n°129 pour 297m², CI n°134 pour 1684m², CI n°135 pour 348m², CI n°136 pour 2248m², CI n°137 pour 596m², CI n°167 pour 1661 m², CI n°168 pour 1506m², CI n°169 pour 1126m², CI n°170 pour 32m², CI n°171 pour 70m², CI n°172 pour 86m², CI n°173 pour 23m² et CI n°174 pour 28m², au prix de cession TTC de 3 815 050,48 € avec un restant dû de 785 780,57 €.
- d'approuver les modalités de paiement exposées ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous actes et documents permettant la mise en œuvre de la présente délibération
- de confier la rédaction de l'acte notarié à Maître Frédéric MARTIN, notaire à CLERMONT-FERRAND

TOTAL VOTANTS :	38	=	45 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	16 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	38	=	Pour : 38	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

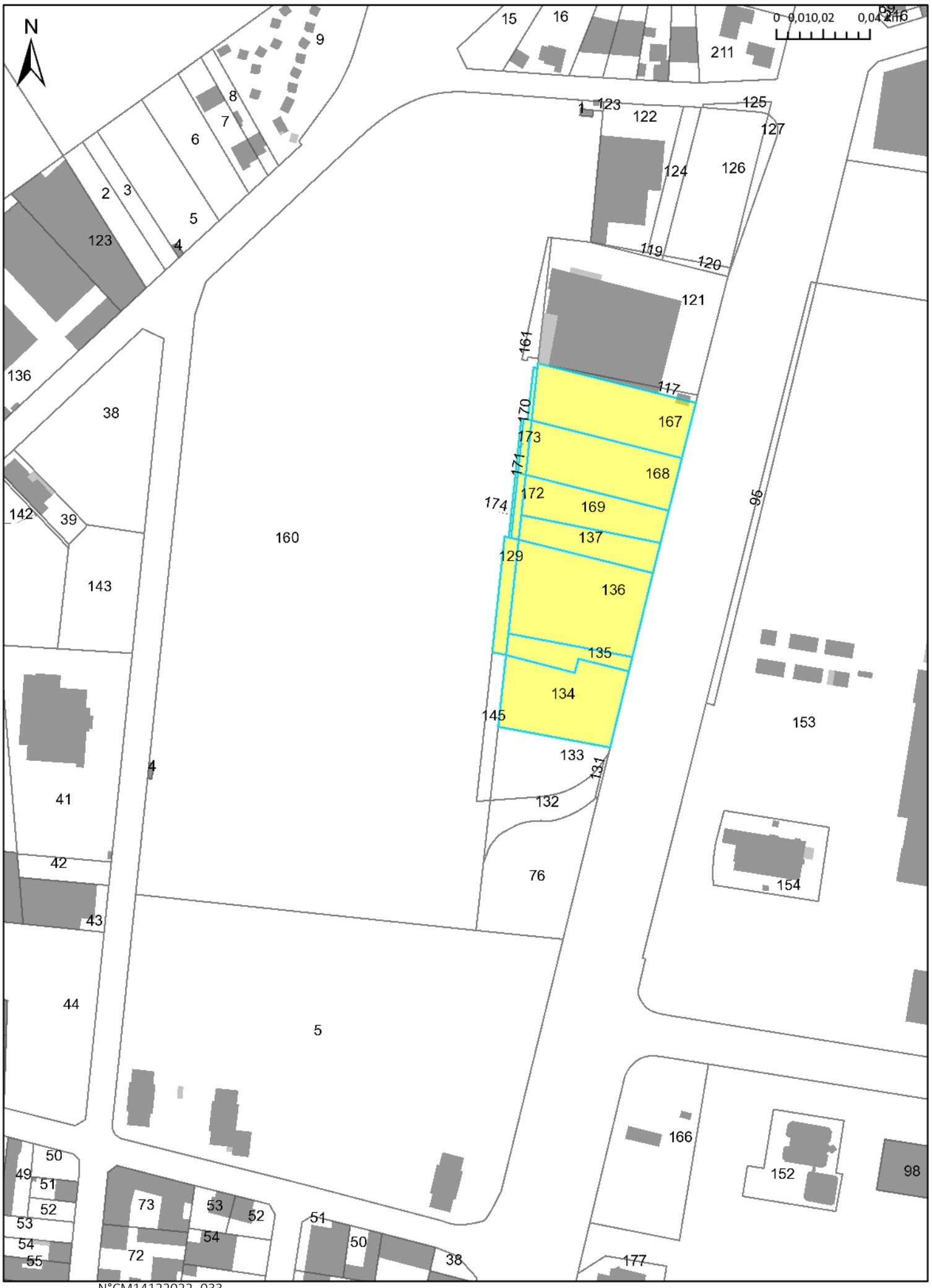
Ne prennent pas part au vote de la question n°33 : Jérôme AUSLENDER, Marion BARRAUD, Grégory BERNARD, Nicolas BONNET, Julien BONY, Dominique BRIAT, Jean-Christophe CERVANTES, Rémi CHABRILLAT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sondès EL HAFIDHI, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Cécile LAPORTE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Anne-Laure STANISLAS

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
La Première Adjointe

Christine DULAC ROUGERIE



N°CM14122022_033

St Jean - parcelles CI

Plan issu des données du service SIG de la Direction des Usages Numériques

lundi 24 octobre 2022

www.clermontmetropole.eu
Clermont Auvergne Métropole
64-65 avenue de l'Union-Soviétique BP 231 - 63007 Clermont-Ferrand Cedex 1
Tél. 04 73 98 34 00 Fax. 04 73 98 34 01